

L'Auteur s'est revêtu de l'autorité de la Cour de Berlin. Certaines expressions peu convenables en feroient douter, sur-tout dans un siècle éclairé & poli. Quoiqu'il en soit, l'Auteur s'est trompé en publiant que la Suède a donné un Mémoire pour justifier l'invasion de ses troupes dans les Etats de Sa Maj. le Roi de Prusse. La Suède n'a eu besoin de produire pour cet effet d'autres titres que ceux qui ont été énoncés, sur-tout dans la dernière Déclaration portée en son nom à la Diète de Ratisbonne. Se conformer au Décret de l'Empire, remplir ses engagements de Garant, & accourir au secours des Etats lésés, sont les motifs qui ont décidé la conduite de Sa Maj. & de la Couronne de Suède dans la conjoncture présente.

Le Mémoire dont l'Auteur parle, n'est qu'une Lettre Circulaire pour les Ministres de Suède, à l'occasion de la violence commise contre le Baron de Nolcken, Secrétaire des Commissions, attaché au Ministre de Sa Maj. à la Cour de Berlin.

Il importe de prévenir le Public sur cette erreur. Elle est essentielle, puisqu'elle présente un objet tout différent de celui que la Suède a eu en vue. Cependant, comme l'Auteur a été plus loin & s'est donné toute la carrière imaginable, on se trouve obligé de s'y conformer & de le suivre pas à pas.

Si le Mémoire Prussien met pour base de ce qu'il veut prouver: Que Sa Maj. Prussienne avoit déjà si solidement réfuté le prétexte de la garantie de la Paix de Westphalie, que l'on auroit dû espérer qu'il n'en seroit plus question, & que de plus la conduite de la Suède prouvoit qu'elle n'agissoit point comme Garant, mais  
comme